

17.06.2004
Information

1. Rappel : Point de départ

But du projet

Les besoins dans le domaine de la danse se faisant urgemment ressentir, et en prévision de la mise en œuvre de l'article 69 Cst., Pro Helvetia et l'Office Fédéral de la Culture, en collaboration avec les villes, les cantons et les associations faitières lancent le « projet danse » avec comme but :

Le maintien et l'amélioration de la qualité générale dans le domaine de la danse suisse

Stratégie

- Développement d'un concept d'encouragement cohérent et systématique prévoyant des instruments adaptés à chaque segment du parcours professionnel et tenant compte des besoins des artistes du domaine de la danse.
- Renforcement des structures et des moyens existants.
- Introduction de nouvelles mesures d'encouragement.

Processus

Dans un premier temps des groupes de travail seront formés sur les thèmes suivants : « formation/reconnaissance professionnelle », « création/diffusion », et « infrastructure ». Dans un deuxième temps, on abordera les thèmes « sauvegarde du patrimoine chorégraphique » et « reconversion/sécurité sociale ».

2. Etat du projet le 14.06.2004

Le projet est depuis le début de l'année accompagné par un groupe de pilotage composé de représentants et représentantes des villes (Eszter Gyarmaty, Biel et Michael Koechlin, Basel), des cantons (Brigitte Waridel, VD et Jean-Pierre Ballenegger, GE), des associations (Oliver Dähler), de Pro Helvetia (Pius Knüsel) et de l'OFC (David Streiff).

Différents groupes de travail ont été constitués et travaillent actuellement à l'élaboration d'un **modèle pour la formation en danse et un concept d'encouragement pour la création et la diffusion** :

Formation

Il s'agit pour l'instant dans le domaine de la formation d'étudier, conjointement avec les associations faitières et l'OFFT, la possibilité d'intégrer les différentes formations des métiers de la danse au système général de la formation. Les différentes bases juridiques sont encore en révision, ce qui ne permet pas pour l'instant qu'une disposition définitive soit prise.

Est prévu également un modèle, qui définira les différentes possibilités de formation prévues, compatible internationalement et permettant une poursuite d'étude, respectivement une nouvelle formation dans l'optique d'une reconversion. Le projetteam prévoit en automne une information plus exhaustive à ce sujet. Une discussion de contenu s'ensuivra sur le développement à donner à ces filières de formation.

A mentionner l'évolution positive au niveau universitaire des deux formations lancées en 2002 à l'Université de Berne. Il s'agit du Diplôme postgrade Culture de la danse et du projet pilote Sciences de la danse (dans cadre des Etudes en Sciences théâtrales). Ces dernières tendent à s'établir et seront poursuivies. En outre, dès l'automne 2004 débutera à la Haute Ecole de Musique et Théâtre de Zürich un diplôme postgrade „Pédagogie de la danse“.

Groupe de travail production-crédation-diffusion

Au printemps 2004, un groupe de travail a été constitué, afin de proposer des mesures permettant d'améliorer les conditions de création et de diffusion de la danse en Suisse. Ce groupe s'est réuni pour 2 jours de workshop. Une prochaine réunion est prévue en septembre.

En partant des besoins du milieu de la danse un modèle s'est esquissé, qui devrait permettre d'optimiser le soutien à la création et à la diffusion. Il agit d'une proposition type, qui nécessitera des arrangements locaux et régionaux. Ce concept a bien pour but d'améliorer la qualité des oeuvres chorégraphiques et d'améliorer les conditions de travail des artistes, et non d'en augmenter le nombre.

Ce concept est actuellement en cours d'élaboration. En date du 9 juin, le groupe de pilotage a pris connaissance des axes généraux résumés ci-après, et émis certaines recommandations au groupe de travail pour l'élaboration d'une proposition finale.

1. Définition d'un mode de collaboration et clarification sur l'attribution des tâches entre les différentes instances.
2. Elaboration d'un système de décision conjointe entre instances permettant à un certain nombre de compagnies de bénéficier de conditions de travail professionnelles sur un long terme.
3. Développement de mesures de soutien différenciées, qui prennent en compte les besoins spécifiques des artistes en fonction de leur situation (mode de fonctionnement, type d'activité, taille et rayonnement).
4. Prise en compte dans une commune mesure de la création, le fonctionnement, la diffusion, et le travail de sensibilisation.

Le groupe de travail création-production-diffusion rassemble les personnes suivantes : Tiziana Conte (Stadt Chiasso), Regina Christen (Stadt Zürich), Anne-Catherine Suttermeister (Kanton Bern), Catja Loepfe (Rote Fabrik Zürich), Murielle Perritaz (Pro Helvetia/Projekt Tanz), Meret Schlegel (Tanzhaus Wasserwerk), Markus Baumer (Ville de Fribourg), Antonio Bühler (Choreograph), Andrew Holland (BAK/Projekt Tanz), Marco Läuchli (Projekt Tanz), Claude Ratzé, (ADC Geneve), Christoph Reichenau (Stadt Bern), Serge Rochat (Mitglied AVDC), Philippe Saire (Choreograph), Niggi Ullrich (Kanton Basel)

3. Informations complémentaires

Il est important de rappeler que ces dernières années, différents développements dans le domaine de la sécurité sociale apportent des améliorations pour l'ensemble des métiers artistiques, et également pour les métiers de la danse. Concrètement, on peut nommer :

- « Suisseculture Contact », un centre d'information pour l'entraide des artistes et créateurs dans le domaine sociale. Toutes les personnes actives dans les arts peuvent y recourir gratuitement grâce au financement assuré par les sociétés de perception de droits Pro Litteris, SUISA, SUISSEIMAGE, SSA, la Société suisse des artistes interprètes, la Fondation Elisabeth Forberg et l'OFC.
(<http://www.suisseculture.ch/fr.htm>).

- « Suisseculture Sociale », un fonds destiné à soutenir des artistes en situation sociale de détresse sans considération de l'appartenance des personnes concernées à l'association. Un soutien ne peut intervenir qu'à titre subsidiaire, si toutes les démarches entreprises n'ont abouti à aucune solution financière ou des mesures insuffisantes. (<http://www.suisseculture.ch/fr.htm>).

- La révision des bases légales de l'assurance-chômage revoit à neuf le calcul des périodes de cotisation. Dans les professions où les changements fréquents d'employeur ou les contrats de durée limitée sont usuels, la période de cotisation déterminée est multipliée par deux pour les 30 premiers jours du contrat de durée déterminée (Art. 12a Ordonnance sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (OACI), entrée en vigueur le 01.07.03)

- « Action Intermittents » est un fonds régional d'encouragement à l'emploi des intermittents du spectacle et de l'audiovisuelles financé par les Cantons de Vaud, de Genève et Neuchâtel, ainsi que la Ville de Genève. Le but du Fonds est d'encourager les employeurs suisses à engager des intermittents domiciliés dans les cantons partenaires. Plus d'information sur :
(<http://www.ssrs.ch/pages/chom.html#fond>).